



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE

GUIDE RELATIF A LA REOUVERTURE

ET AU FONCTIONNEMENT

DU LYCÉE BALZAC-D'ALEMBERT

ISSOUDUN





**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

CONTEXTE	3
PRINCIPES GÉNÉRAUX	4
CAPACITÉ D'ACCUEIL	10
FICHES THÉMATIQUES	12
FICHE THÉMATIQUE NETTOYAGE / DESINFECTION.....	13
FICHE THÉMATIQUE SANITAIRES.....	16
FICHE THÉMATIQUE ACCUEIL DES ÉLÈVES	17
FICHE THÉMATIQUE SALLES DE CLASSE.....	18
FICHE THÉMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS	19
FICHE THÉMATIQUE DEMI PENSION	20
FICHE THÉMATIQUE RECREATION.....	21
FICHE THÉMATIQUE ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES	22
FICHE THÉMATIQUE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES	23
FICHE THÉMATIQUE INTERNAT	24
FICHE THÉMATIQUE PERSONNELS	25
PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID	29



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à un re-confinement à compter du 30 octobre, tout en maintenant l'ouverture des écoles, collèges et lycée le 2 novembre 2020. Le lycée Balzac-d'Alembert est de ceux-là.

Le présent guide précise les modalités pratiques d'ouverture et de fonctionnement du lycée Balzac-d'Alembert pendant la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Ce guide s'applique à la période Novembre – Décembre 2020.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Présentation du guide

Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le ministère de l'Éducation Nationale à la date du 31 octobre 2020.

La mise en œuvre des prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

Le présent guide est constitué d'une présentation des principes généraux du protocole et de fiches exposant les mesures et les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

- Nettoyage/désinfection des locaux
- Sanitaires
- Accueil des élèves
- Salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves et des adultes
- Gestion de la demi-pension
- Récréation
- Activités sportives et culturelles
- Enseignements spécifiques : éducation musicale, arts plastiques
- Internat
- Personnels
- Cas suspect ou avéré

Il repose sur cinq fondamentaux :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrière**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **La formation, l'information et la communication**



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Préalable

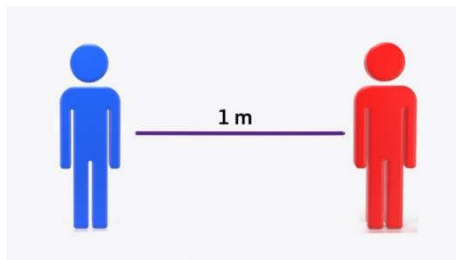
Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le maintien de leurs enfants au LPO Balzac-d'Alembert. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre minimum entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans le lycée doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.), à condition que les élèves respectent les consignes transmises.

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée : il y a des distributeurs automatiques ou manuels dans tous les espaces de l'établissement.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et le lycée doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée au lycée. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le port du masque

Pour les personnels, élèves et visiteurs

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement en toute circonstance et à proximité des entrées et sorties de l'établissement (arrêté préfectoral du mois d'octobre 2020)

Le ministère de l'éducation nationale et la région mettront donc à disposition de leurs personnels des masques dits « grand public » de catégorie 1. Des masques dits « chirurgicaux » sont mis à disposition des personnels présentant des pathologies particulières.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux, notamment des salles de classes, doit être effectuée à minima toutes les 2 heures. Il revient aux agents de veiller à une aération le matin avant les cours et le soir, et aux enseignants de veiller à une aération régulière dans la journée.

Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. L'objectif étant de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents, l'organisation du temps scolaire sur l'année 2020/2021 a été prévue pour que chaque classe ait une salle attitrée.

Les tables seront à compter du 2 novembre, nominatives.

Pour autant, le fonctionnement d'un lycée impose des regroupements d'élèves issus de plusieurs classes en cours (Langues vivantes, options, spécialités ...).

En cas d'impossibilité d'attribuer une place à un élève (double étiquette sur table), l'élève aura à sa disposition du désinfectant présent en salle pour s'assurer du bon nettoyage de sa table.

Les espaces communs doivent être utilisés avec responsabilité par les élèves :

Le CDI, le Hall côté Balzac, les salles d'études : du gel et du désinfectant doit être utilisé par l'élève en s'installant à une table et en quittant la table.

Les salles informatiques : des films plastiques doivent entourer les claviers (du film est à disposition dans chaque salle). Ceux-ci doivent être désinfectés avant et après utilisation.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'arrivée et le départ de l'établissement se fait à 8h, mais l'entrée en classe pourra être étalée dans le temps. Des marquages au sol identifient les lieux d'attentes pour chaque classe. Sauf cas de pluie, les élèves doivent attendre d'être appelés sur ces zones de marquage.

En cas de pluie, les élèves devront exceptionnellement rester :

- Dans le hall le plus proche de leur classe côté voie professionnelle
- Dans leur salle côté voie générale et technologique : le hall côté Balzac est réservé **UNIQUEMENT** à l'accès aux casiers et à un quota maximal sur le temps de demi-pension (1 élève par place assise)

Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves sont limités au strict nécessaire et encadrés. La circulation doit respecter les sens imposés et affichés au sein de l'établissement.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.



La formation, l'information et la communication

La direction de l'établissement, avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, établit un plan de communication détaillé à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques.

Cette formation doit être réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours ou à l'arrivée des élèves.

Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.

Les parents

Ils sont **informés clairement**, via le site internet de l'établissement et via l'ENT, :

- des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*) ;
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement ;
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Le jour de la rentrée le 2 novembre, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains réalisée par un personnel de l'équipe de direction et une infirmière de l'établissement.**

Cette sensibilisation sera répétée chaque matin par le premier enseignant prenant en charge le groupe et à chaque arrivée de nouveaux groupes d'élèves, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions soit toujours un rituel.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre de réaliser les gestes barrière et de distanciation par un accompagnement adapté.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAPACITE D'ACCUEIL

Le principe à partir du 2 novembre est l'accueil de tous les élèves. Cependant, en fonction de la taille des classes et des salles, des aménagements pourront être apportés afin d'assurer la sécurité sanitaire de tous.

Facteurs de dimensionnement

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable.

Les effectifs des classes et des groupes permettent en grande majorité de respecter cette notion de distanciation. Cependant quelques situations particulières doivent être étudiées :

Classes de seconde en voie GT, classes de maroquinerie en voie professionnelle.

Les éléments de dimensionnement.

Avant la rentrée des élèves, les salles de classe doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) A titre d'exemple, une salle de 50m² doit permettre d'accueillir 16 personnes.

La salle doit être ventilée (naturellement ou mécaniquement).

Dans la perspective de l'ouverture, le lycée Balzac d'Alembert a donc mis en œuvre les points suivants :

- Rédiger son schéma d'organisation intégrant les possibilités de transport scolaire.
- Rédiger et déployer son plan de communication
- Présenter les consignes sanitaires, applicables aux usagers et aux personnels.
- Définir un protocole de nettoyage et de désinfection et en assurer la fréquence définie (nettoyage approfondi une fois par jour a minima et désinfection régulière des surfaces et matériels fréquemment touchés).
- Dimensionner le nombre de produits, matériels et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire : masques, solution hydro alcoolique, savon liquide, papier essuie- mains jetable, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc.
- Assurer le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptées.
- Définir les modalités de gestion de la demi-pension et prendre les dispositions nécessaires avec les différentes parties prenantes.
- Assurer la disposition matérielle des classes et des espaces de travail.
- Neutraliser les accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection.
- Définir un plan de circulation et assurer la signalétique correspondante.
- Prévoir et mettre en œuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des élèves



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FICHES THEMATIQUES



Mesures à appliquer

- ❖ **Nettoyage avant la reprise : "nettoyage habituel"**
 - L'établissement est resté complètement fermé pendant le confinement et n'a pas été fréquenté dans les 5 derniers jours avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel suffit donc selon le protocole national.
 - Les protocoles habituels de nettoyage lors de la rentrée scolaire sont appliqués (ex : désinfecter les bacs à condensat, les siphons des centrales de traitement de l'air et le système de climatisation).
 - Une purger des canalisations d'eau froide et chaude est réalisée : faire circuler l'eau (10 min), contrôler la température (éviter les brûlures).
 - Des analyses légionnelles pour les points à risque (douches et douchettes) (échantillonnage selon l'arrêté du 1er février 2010) sont effectuées (date :).

- ❖ **Nettoyage après la reprise : "nettoyage approfondi" en 2 étapes**

- ❖ 1ère étape, le nettoyage :
 - Nettoyage à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
 - Réalisation du nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
 - Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

- ❖ 2ème étape, la désinfection :
 - Utilisation d'un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à cette même norme** peuvent être utilisées.
 - Désinfection des points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

- ❖ Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.



FICHE THEMATIQUE – NETTOYAGE ET DESINFECTION

- ❖ Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), il faut respecter les étapes suivantes :
 - o Nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ;
 - o Rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ;
 - o Séchage des surfaces ;
 - o Puis désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné.

- ❖ **Les désinfectants TP4 (suivant la réglementation en vigueur relative aux produits biocides) sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires.**

- ❖ Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
- ❖ Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.
- ❖ Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.
- ❖ Eviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).
- ❖ Ne pas utiliser d'aspirateur.
- ❖ Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves.
- ❖ Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

- ❖ **Fréquence :**
 - o Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
 - o Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, ...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, ...



FICHE THEMATIQUE – NETTOYAGE ET DESINFECTION

- Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée :

Lingettes désinfectantes à disposition dans les salles équipées de matériels pédagogiques manipulés par les élèves (ou à défaut lingettes en tissu + désinfectant virucide + gel hydro alcoolique)

- En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes :

Lingettes désinfectantes à disposition dans les salles équipées de matériels pédagogiques manipulés par les élèves (ou à défaut lingettes en tissu + désinfectant virucide + gel hydro alcoolique) + nettoyage des chaises et tables par les agents

❖ Actions complémentaires :

- Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.
- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, ...).

❖ Prévention des risques pour le personnel :

- Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.



Mesures à appliquer

SANITAIRES

- ❖ Limitation du nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique par affichage et contrôle au moment des pauses par AED ou tout autre adulte.
- ❖ Neutralisation d'un urinoir sur deux.
- ❖ Aération fréquente des sanitaires.
- ❖ Rappel aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC par affichage.
- ❖ S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - Proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu*).
- ❖ S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...*).
- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

VESTIAIRES

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires des personnels à deux : les arrivées / départs sont échelonnés pour respecter la distanciation physique.
- ❖ **Neutralisation des sièges ou des places de banc pour conserver la distance supérieure au mètre par tous moyens.**
- ❖ Ouvrir périodiquement quand cela est possible les fenêtres et 10 mn au moins avant et après les périodes d'entrée et sortie.

SALLES DE DOUCHE

- ❖ Limitation du nombre de personnes présentes dans les douches afin de respecter la distanciation physique : 1 seule personne dans l'espace douche, malgré la présence de 2 douches individuelles.
- ❖ Aérer fréquemment les douches.



Mesures à appliquer

- ❖ Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour assurer une surveillance du flux de personnes à 8h, 12h, 13h30 et 17h30 ainsi qu'aux 2 récréations.
- ❖ Port du masque pour l'accueillant et solution hydro alcoolique à sa disposition
- ❖ Port du masque pour tous les élèves
- ❖ Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, ...) en collaboration étroite entre l'établissement et la collectivité, afin, notamment, de s'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules.
- ❖ Privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux (rue de la Limoise et champs d'amour).
- ❖ Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).
- ❖ Maintenir les portes d'entrée (porte, portail) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- ❖ Communiquer avec la famille des élèves sur le respect des horaires d'arrivée, pour éviter un engorgement à l'entrée.
- ❖ Limiter l'accès aux locaux à toutes personnes externes à l'établissement (parents, autres accompagnants, ...).
- ❖ Organiser le lavage des mains avec mise à disposition d'une solution hydro alcoolique à l'entrée de chaque bâtiment.
- ❖ Assurer un accès direct en classe.
- ❖ Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, ENT, site internet,...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.



Mesures à appliquer

- ❖ La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :
 - Respecter une distance d'au moins un mètre entre les élèves et personnels (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.);
 - Eviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre) ;
 - Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage) ;
 - Limiter les déplacements dans la classe.

- ❖ Limiter les déplacements des élèves dans l'établissement par l'affectation d'une salle dédiée à une classe avec déplacement des enseignants dans chacune des classes lorsque cela est possible. Le format 1 classe = 1 salle doit être le principe.

- ❖ Port du masque obligatoire dans toutes les situations.

- ❖ Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.



Mesures à appliquer

- ❖ Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :
 - Privilégier le sens unique de circulation.
 - Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
 - Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).
- ❖ Assurer une signalétique facile à comprendre au niveau des rampes pour limiter leur utilisation. Par exemple : rubalise autour des rampes ou à défaut prévoir une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- ❖ Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- ❖ Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation.
- ❖ Port du masque par les adultes et les élèves.
- ❖ Limiter les changements de classe par les élèves. **Le format « 1 classe = 1 salle » est le principe, lorsque cela est possible. Essayer de préserver un fonctionnement par groupes d'élèves y compris le midi et pendant les pauses.**
- ❖ Privilégier dans la mesure du possible le déplacement des personnels enseignants et non enseignants, plutôt que le déplacement des élèves.
A défaut, prévoir dans les emplois du temps, des temps de pause adaptés lors de changements de salles spécifiques éventuels, pour permettre aux élèves de se laver les mains et limiter les croisements dans les circulations.
- ❖ Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.
- ❖ Lister les intervenants extérieurs devant circuler dans l'établissement et leur fournir les consignes spécifiques affichées à l'entrée.



Mesures à appliquer

- ❖ En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts.
Marquage au sol à l'entrée du self pour la distanciation - Port du masque obligatoire jusqu'à la table - Port du masque obligatoire pour la dépose plateau - File d'attente gérée par les AED - Distribution des couverts, verres, entrées, desserts et petits pains par les agents (matin, midi et soir selon le type de repas). Chaque élève prend son assiette contenant son plat chaud. Circulation en sens unique vers les tables matérialisée au sol (flèche rouge). Une place sur deux a été supprimée. Les élèves s'installeront en quinconce. Circulation canalisée pour la dépose plateau.
- ❖ Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas : gel hydro alcoolique à disposition.
- ❖ Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage/désinfection ».
- ❖ Présence de Gel hydro-alcoolique à proximité des fontaines à eau.
- ❖ Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts : plateaux préparés par les agents.
- ❖ Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.
- ❖ Distribution des boissons du petit déjeuner par un agent.



Mesures à appliquer

- ❖ Éviter les croisements de classes et d'élèves :
 - Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves.
 - Organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.
- ❖ Port du masque pour tous.
- ❖ Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.
- ❖ Lors de la récréation, veiller au respect de la distanciation physique et au port effectif du masque par les élèves.
- ❖ Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
- ❖ Neutraliser l'utilisation des bancs (balisage physique, rubalise, ...) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Surveiller l'accès aux espaces collectifs intérieurs pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves.
- ❖ En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur. Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation.



Mesures à appliquer

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

ACTIVITES SPORTIVES :

- ❖ La pratique sportive est adaptée.

- ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :

- ❖ Adapter le fonctionnement des salles informatiques, CDI et foyers en mettant à disposition du gel hydro alcoolique à l'entrée et en libre-service, en permettant de respecter la distanciation physique et en limitant le brassage. Assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Proscrire le prêt de matériel en dotation collective, ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audio-visuels (projection des visites de musées virtuels).



Prescriptions de prévention à appliquer

- ❖ Des protocoles spécifiques pour les ateliers en voie professionnelle sont joints au protocole.
- ❖ Les salles d'arts plastiques, d'éducation musicale, théâtre feront l'objet d'un protocole pour septembre.
- ❖ Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.
- ❖ Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :
 - Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.
 - S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante.
- ❖ En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes. Ceci n'e sera pas nécessaire en juin.



Préalable :

S'agissant de lieux de vie en collectivité dans lesquels il est parfois difficile d'assurer le strict respect des gestes barrière, seuls les élèves pour lesquels le retour à domicile quotidien est impossible doivent être accueillis dans ces établissements.

Mesures à appliquer

- ❖ Privilégier un fonctionnement de l'établissement par semaine pour limiter les déplacements et le brassage des élèves.
- ❖ Organiser le nettoyage approfondi de l'ensemble des pièces de vie et d'hébergement.
- ❖ Organiser un nettoyage approfondi quotidien, notamment des espaces collectifs.
- ❖ L'internat doit être aménagé de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre :
 - Renforcer la sensibilisation des élèves au respect de la distanciation physique
 - Veiller au bon équipement des sanitaires notamment en savon liquide et le cas échéant fournir aux élèves des solutions hydro alcooliques en quantité suffisante.
 - Limiter les déplacements dans l'internat : pas de déplacements entre chambres.
 - Neutraliser le mobilier et matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou un balisage).
 - Masque obligatoire dans les parties communes
- ❖ Renforcer la formation des élèves au respect des gestes barrière.
- ❖ Veiller à aérer régulièrement les espaces collectifs.
- ❖ Rappeler aux internes la nécessité d'aérer régulièrement les chambres.
- ❖ Organiser les rotations pour l'accès aux espaces collectifs (salles de bains, salle de restauration ou de vie commune) de manière à permettre une désinfection adaptée entre chaque utilisation dans la mesure du possible par des lingettes désinfectantes
- ❖ Privilégier des temps en chambre plutôt que dans les espaces collectifs si la désinfection fréquente n'est pas possible.
- ❖ Former le personnel en charge de la surveillance des règles spécifiques de fonctionnement de l'internat dans la période

Mesures à appliquer

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans le lycée.

- ❖ Appliquer les gestes barrière.
- ❖ Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- ❖ Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage
- ❖ Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement.
- ❖ Attribuer des zones de travail par le biais de consignes claires.
- ❖ Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent.
- ❖ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage, ...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées. Lingettes désinfectantes à disposition dans les salles équipées de matériels pédagogiques manipulés par les élèves (ou à défaut lingettes en tissu + désinfectant virucide + gel hydro alcoolique) et par des personnels variés (salles des professeurs par exemple)
- ❖ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- ❖ Réduire l'effectif présent en continuant le télétravail pour une partie du personnel quand cela est possible.
- ❖ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ❖ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des professeurs, ...).
- ❖ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique : capacité d'accueil maximum inscrites à l'entrée des espaces communs dédiés au repos.
- ❖ Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux dont le poste de travail, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque etc...).
- ❖ Rappeler très régulièrement les consignes : oral + affiches.
- ❖ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- ❖ Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains : infirmerie.

PERSONNEL ACCUEIL/VIE SCOLAIRE

- ❖ Privilégier une séparation physique par panneau plexi entre le personnel d'accueil et les élèves ou les visiteurs. Un seul élève accueilli à la fois.
- ❖ Les espaces doivent permettre le respect de la distanciation physique : 1AED/ 1CPE par pièce.



INFIRMIER, SERVICE MEDICAL, SST

- ❖ Mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas Covid-19 ainsi que des blouses, lunettes de protection ou écran facial et des gants.
- ❖ Mettre à disposition d'un thermomètre sans contact.

CUISINIER, AGENT DE RESTAURATION et D'ENTRETIEN, CHEF DE CUISINE

- ❖ Rappeler les gestes barrière + port du masque obligatoire.
- ❖ Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail : formation effectuée le 18 mai
- ❖ Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture.
- ❖ Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de production). Cette adaptation doit également permettre de diminuer le temps que les agents passeront en plonge, local généralement très petit et humide, ne permettant pas la distanciation (prévoir le port du masque).
- ❖ Attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux ...).
- ❖ Le nettoyage des vêtements se fait en interne, prévoir un contenant pour vêtements de travail sales.
- ❖ Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse à usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage et de changement de vêtements du personnel.
- ❖ Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et de retour des vêtements propres.

AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE

- ❖ Préconiser un outillage individuel
- ❖ Éviter le partage des outils quand cela est possible et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Éloigner les autres personnes à plus d'un mètre.
- ❖ Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Mettre à disposition des solutions hydro alcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
- ❖ Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.
- ❖ Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.



TRANSPORT (PAR LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT)

- ❖ Affectation fixe d'un véhicule par conducteur privilégiée
- ❖ Nettoyage du véhicule (volant, poignées, tableau de bord, clés, commandes manuelle hayons...) par le conducteur en fin de service au moyen de produit désinfectant.
- ❖ Vérifier que le conducteur dispose d'un moyen de communication
- ❖ Mettre à disposition un flacon de gel hydro alcoolique par véhicule.

PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT

- ❖ Mettre à proximité de l'accueil du gel hydro alcoolique et aux entrées afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.
- ❖ Rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).
- ❖ Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention avec les établissements scolaires auprès des élèves doivent impérativement être équipée par leur employeur ou leur cabinet, de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydro-alcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.

LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR)

- ❖ Réaliser la remise et la signature des documents de transport, sans contact entre les personnes.
- ❖ Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison, sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.
- ❖ Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque Covid-19.
- ❖

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE REUNION/SALLE DES PROFESSEURS

- ❖ Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face
- ❖ Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- ❖ Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- ❖ Mettre à disposition du gel hydro alcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BUREAUX

- ❖ Bureaux individuels et open-space : **supprimer des placards le maximum d'objets (cadres photos, stylos,) qui compliquent le nettoyage journalier.**
- ❖ Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique + mise à disposition de visières de protection et ou surface en plexiglass.
- ❖ Rester au même bureau toute la journée. Si possible affecter individuellement les places (ex : chacun se place au même endroit entre 2 périodes de télétravail).

- ❖ Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).
- ❖ Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...).
- ❖ Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.

ACCUEIL DE PARENTS

- ❖ Privilégier la communication à distance.
Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).



PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1-

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents, à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.



- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.



- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.